3- La qualité environnementale : L'indispensable intégration de la problématique du développement durable

La Tunisie, qui a annoncé des objectifs ambitieux en matière d'atténuation de son impact sur le dérèglement climatique, inclut cette préoccupation dans sa politique de la ville. À ce titre, les infrastructures prévues dans le cadre du PRIQH 2 devront prendre en compte les enjeux environnementaux.

Ce sera par exemple le cas de la composante d'éclairage public qui verra la généralisation d'ampoules LED basse consommation, une première en Tunisie. Une attention particulière sera également portée aux équipements socio-collectifs afin de les rendre durables, économes en énergie et idéalement alimentés en énergie photovoltaïque. Cette nouvelle approche aura un double impact : réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2 tout en allégeant le poids financier de l'entretien sur les budgets des communes.

Par ailleurs, en exposant clairement cet objectif environnemental dans le cadre de la concertation avec les communes et les habitants, le PRIQH 2 pourra avoir un impact positif sur la prise de conscience globale de la problématique du développement durable, du changement climatique mais aussi de la réduction des risques auquel les quartiers sont exposés (inondations, glissements de terrain).

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT | Directeur : Gilles CHAUSSE

Rue du lac Windermere - 1053, LES BERGES DU LAC - Tél: (+216) 71 861 799 - Fax: (+216) 71 861 825 - afdtunis@afd.fr

Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation - 2

Les nouveautés du PRIQH 2

Une concertation accrue avec les conseils municipaux élus	Le développement de la participation des citoyens	Des équipements de meilleure qualité et économes en énergie

Depuis 1981, environ 1 500 quartiers ont bénéficié des programmes successifs d'amélioration des quartiers populaires menés par les autorités tunisiennes. Avec la 2e génération du Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 2) lancée en 2019, la politique tunisienne de la ville met l'accent sur la concertation avec les communes et les habitants dans une logique de décentralisation et de développement durable.

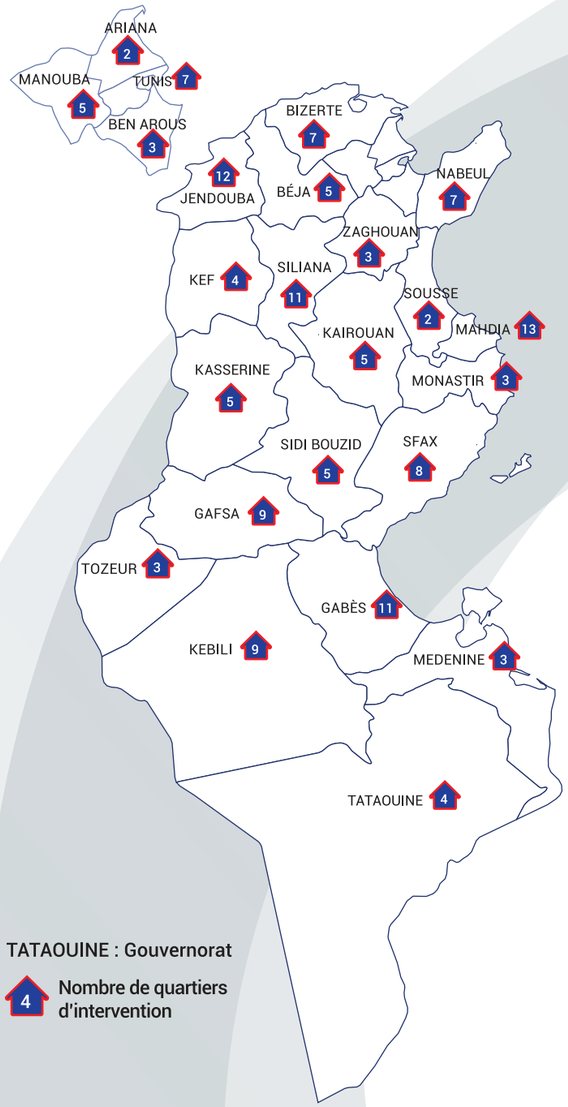

TATAOUINE : Gouvernorat

4 Nombre de quartiers d'intervention

Une politique de la ville volontariste au service des quartiers populaires

Deux tiers des 11,5 millions de Tunisiens vivent en ville, ce qui en fait le pays le plus urbanisé d'Afrique du Nord. Les villes concentrent aussi l'essentiel de l'activité économique et continuent de croître, souvent par mitage ou extension des quartiers populaires périphériques. Pour répondre à ce défi, la Tunisie a développé une politique de réhabilitation mise en œuvre par l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU). Celle-ci a développé une expertise dans la fourniture d'infrastructures et d'équipements de base aux populations et a noué de solides relations avec des partenaires internationaux, notamment l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Union européenne (UE).

La première génération du PRIQH menée depuis 2013, avec l'appui de ces bailleurs, a porté sur la réhabilitation de 155 quartiers populaires dans tout le pays. Le programme a permis la mise à niveau des voiries, et l'installation des réseaux en coordination avec les concessionnaires publics (eau potable, assainissement, éclairage public). Le PRIQH prévoit également la fourniture d'une centaine d'équipements collectifs, tels que des terrains de sport, des salles polyvalentes ou encore des espaces culturels, ainsi que la livraison de plus d'une vingtaine de locaux d'activités afin de générer des emplois pour les habitants.

Remettre la ville et ses habitants au cœur des projets

S'inscrivant dans la continuité de la première génération du programme, le PRIQH 2 a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations de 146 quartiers défavorisés dans l'ensemble des gouvernorats, en accord avec la volonté des autorités tunisiennes de réduire les inégalités sociales et territoriales. Comme pour les programmes précédents, ce projet offrira aux habitants de ces quartiers un meilleur accès aux services de base et renforcera également leur intégration socio-économique.

Toutefois, le PRIQH 2 se distingue par le fait qu'il est le premier programme national de rénovation urbaine lancé depuis l'adoption de la Constitution de 2014, qui consacre le principe de décentralisation.

C'est dans ce contexte que ce programme introduit trois nouveautés :

1- Une plus grande implication des municipalités élues
2- Une participation citoyenne à l'élaboration et au suivi des projets,
3- Une meilleure qualité environnementale

Il ne s'agit plus de penser la ville sous le seul prisme technique, mais de remettre le territoire et ses occupants au centre des préoccupations en prenant en compte les besoins des citoyens à court et long terme.

1- La concertation avec les collectivités locales : Accompagner la décentralisation

L'ARRU a été depuis sa création un partenaire clé des collectivités locales. Les premières élections municipales libres du pays en 2018 ont constitué une étape importante vers une gouvernance locale accrue, et conduit l'ARRU à renforcer son partenariat avec les communes

Dans le cadre du PRIQH 2, l'ARRU signera avec chaque commune concernée une convention garantissant un dialogue renforcé et un engagement réciproque au service de la réussite du projet. Son objectif est d'impliquer les conseils municipaux élus dans la planification et la conception des projets afin de renforcer leur appropriation par les acteurs locaux. Les communes seront ainsi mieux préparées à la gestion des infrastructures et des équipements nouveaux qui leur seront livrés.

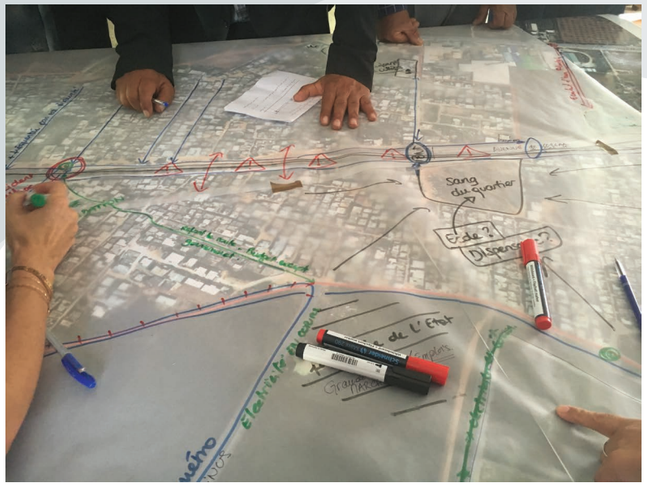

De même, la participation active des municipalités dans la réalisation des travaux ou dans l'accès au foncier pour la construction des équipements facilitera la mise en œuvre des projets au bénéfice de leurs administrés.

2- La participation citoyenne : Un gage de réussite et de durabilité

Personne ne connaît aussi bien un quartier que celles et ceux qui l'habitent. Pour la première fois, les habitants des quartiers populaires concernés par un projet de rénovation pourront être impliqués à différentes étapes du projet.

À travers des réunions de concertation, des marches exploratoires et du travail sur plans, les premiers intéressés par les travaux pourront échanger avec les élus municipaux, les agents de l'ARRU et les maitres d'œuvre sur le futur de leur quartier. Ils pourront ainsi attirer l'attention sur les points bas souvent inondés, exprimer leurs besoins précis en matière équipements culturels ou sportifs ou encore proposer de petits aménagements complémentaires sur l'espace public (espaces verts, placettes, signalétique...). Dans le but de donner à chacun des clefs pour mener cet exercice, un guide pratique de participation à destination des maitres d'œuvre est déjà disponible sur le site de l'ARRU.

Les expériences menées dans d'autres pays montrent que la participation citoyenne est une des clés pour faire en sorte que les travaux soient compris par les bénéficiaires. C'est aussi un gage de durabilité puisque les usagers s'impliquent davantage dans la gestion et l'entretien à long terme des infrastructures lorsqu'ils ont participé à leur choix.